



## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DP INFRALOG du 14 Septembre 2012**

Réunion présidée par Mrs JM.GASSMANN DET, assisté de PY BURGER, RRH.

### **1. La délégation UNSA demande le volume d'embauches pour le deuxième semestre 2012 et les spécialités concernées.**

**Réponse :** 5 recrutements ont été réalisés au cours du 2ème semestre. (2 ATL, 1 ASTI, 1 SE, 1 ABE).

**Commentaires de l'UNSA-Cheminots :** [voir question 8.](#)

### **2. La délégation UNSA demande une information sur les changements les plus importants suite à la réforme de la médecine du travail qui est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.**

**Réponse :** - A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, la périodicité des examens médicaux en médecine du travail passe à 2 ans, qu'il s'agisse d'agents soumis à SMR (Surveillance Médicale Renforcée) ou pas.

- La durée des arrêts de travail nécessitant un examen de reprise passe à 30 jours pour les absences pour maladie et accidents non professionnels (actuellement à 21 jours) ainsi que pour les accidents du travail (actuellement à 8 jours).

- Beaucoup de SMR disparaissent, il ne restera que les suivantes :

- Agents de moins de 18 ans
- Femmes enceintes
- Amiante
- Rayons ionisants
- Plomb
- Travaux hyperbares
- Bruit
- Vibrations
- Agents Cancérogènes, Mutagènes et Toxiques pour la Reproduction
- Travailleurs handicapés (Personnel relevant de la loi de 1987)
- Travail de nuit

Cette disposition sera appliquée progressivement. Le principe de lissage de ces visites (nouvelle échéance comprise entre 12 et 24 mois) permettra d'éviter un déséquilibre de l'activité des cabinets médicaux.

En ce qui concerne l'habilitation physique de sécurité, celle-ci est désormais délivrée dans les Pôles d'Habilitation Sécurité.

Les modalités d'exécution et d'organisation des visites médicales sont reprises dans le référentiel INFLORE RH 102, accessible sous SYSPRE.

En annexe 8, un extrait de ce référentiel précise synthétiquement ces 2 types d'examens.

**Commentaires de l'UNSA-Cheminots :** Il y a également, la visite d'aptitude physique à Paris où en cas d'inaptitude, le seul recours est : le juge administratif !

**3. La délégation UNSA demande à connaître, de façon détaillée, le nombre d'agents détachés sur notre établissement, ainsi que le nombre d'agents détachés de notre EVEN.**

**Réponse :** Sur le 2ème semestre 2012, on peut compter à ce jour 53 agents « détachés à » et 36 agents « détachés de ». A noter que cette situation est évolutive.

La liste nominative est donnée en séance (voir annexe 9).

**Commentaires de l'UNSA-Cheminots :** alors que la charge de travail est très importante sur notre région (premier budget derrière l'IDF), le TP NEN impose des détachements ! La création d'un éventuel TP IDF permettra peut être une gestion des priorités plus fine et appropriée !

**4. La délégation UNSA demande si notre établissement est touché par la fusion des EVEN ?**

**Réponse :** Comme indiqué en DP Cadres le 06/09/12, « le Pôle Expertise devrait être intégré dans la nouvelle structure ».

**Commentaires de l'UNSA-Cheminots :** avec la création d'une structure unique d'établissement territorial, il est logique d'intégrer les experts (de plus, leur UA restera inchangée, soit METZ). Nous attendons des explications du chef de projet car il apparaîtrait que le poste d'expert LRS soit supprimé.

**5. La délégation UNSA demande pourquoi l'accès sécurisé du parking rouge du château n'est plus sécurisé.**

**Réponse :** Cette question ne relève pas de la compétence des DP de l'INFRALOG LORRAINE, mais de celle de l'EEV. Il s'agirait d'un acte de malveillance.

**Commentaires de l'UNSA-Cheminots :** il est urgent de le sécuriser afin que les agents habitant la région messine puissent stationner et prendre leur train. Les cheminots ne sont pas responsables des suppressions incessantes de postes qui les entraînent dans une mobilité forcée !

**6. La délégation UNSA demande que les RSS aient la revalorisation de l'indemnité fixe mensuelle spécifique de sujétion EALE (53,55€) (Art2 IN3549) proportionnellement à la charge d'exploitation et de conduite de l'ensemble du CSS.**

**Réponse :** Ce n'est pas prévu réglementairement. La charge n'entre pas en ligne de compte dans le montant de cette indemnité.

**Commentaires de l'UNSA-Cheminots :** Il est dommage de ne pas reconnaître que l'augmentation en capacités d'un CSS fait que la conduite en situation perturbée devient le travail quotidien des agents avec les implications et la concentration que cela requiert

**7. La délégation UNSA demande : a-t on des nouvelles sur la date de déménagement du siège EALE et sur le nouvel endroit de localisation ?**

**Réponse :** Pas d'élément précis à l'heure actuelle. L'échéance de fin 2013 est évoquée. Le rapprochement du siège de l'Etablissement est recherché.

Commentaires de l'UNSA-Cheminots : [Affaire à suivre ...](#)

8. La délégation UNSA demande : Un agent d'étude EALE commence la 2ème partie de son CPA en octobre: sera-t-il remplacé, si oui vers quel mois?

Réponse : Le remplacement reste lié à la fin du gel des embauches.

Commentaires de l'UNSA-Cheminots : cette réponse est en contradiction avec le message de P.Izard du 24 août 2012 qui stipule : « début Août les recrutements atteignent 1073 dont 739 pour la province et 334 pour l'IDF, en ligne avec les engagements pris. Ces chiffres montrent cependant un restant à faire faible pour la province et beaucoup plus important pour l'IDF. Je peux vous assurer que nous mettrons tout en œuvre pour y répondre.

Ainsi si des mesures locales peuvent être prises entre les TP et chacun de leurs établissements pour respecter à la fois les engagements pris et les objectifs budgétaires, elles ne remettent pas en cause les objectifs globaux de l'Infra sur l'emploi. »

Il y a 900 embauches de prévues en province, il reste donc 161 embauches !

# On ne nous dit pas tout !

## FUSION DES EVEN LN ET LS :

Les recherches réalisées sur le site de METZ concluraient que l'immeuble "Le Divo", situé près de la gare dans le quartier de l'amphithéâtre, répond totalement au cahier des charges.

Ce bâtiment qui devrait être livré en octobre 2012, présente entre autres qualités de confort, l'avantage d'être situé à proximité de la gare de METZ et du restaurant d'entreprise.

Le futur siège devrait pouvoir être installé sur deux niveaux et demi (répartis sur les niveaux 5, 6 et 7), pour une surface approximative de 1750 m<sup>2</sup>.

Une première synthèse du bilan de la future fusion qui laisserait apparaître - **14 postes**, soit :

-2 H (voir -3, si on additionne le poste supprimé de S.GURY)

-2G (si on admet que le PN est en fourchette F/G, sinon -3)

- 0 F

-3 E

-3 D

-4 C

Plus étonnant encore, les suppressions des moniteurs sécurités (-2 D), en pleine campagne "produire en toute sécurité"!

Fort surprenant, la mise en place des moniteurs Voie, SE et CAT au pôle RH, ainsi que ASFP et le moniteur Train de l'Infra ...

Des précisions vous seront communiquées après une présentation officielle par son chef de projet ! N'hésitez pas à nous solliciter sur le sujet !

# LA BONNE INFO, C L'UNSA-Cheminots

# L'UNSA au service de tous les cheminots !

Pour la délégation UNSA/Cheminots :

- Julien GROSJEAN CREQ URA 06 46 79 34 47
- Cyril PILGER LTS 73 32 66
- Didier SELIGHINI ATU (SE) à l'ABE 77 15 75 - 06 12 20 37 21
- Geoffrey SAR KV TX ATL 06 23 74 07 22
- Karine DARDAINE EALE 73 17 06
- Eric BOISSON CEV TX ULV 06 08 75 61 51
- Serge PETEK ASTI 06 25 08 29 11
- Didier MATHIS pôle expertise PPL 06 19 46 12 30.

La prochaine réunion des DP aura lieu le **16 novembre 2012**

Merci d'adresser vos questions avant le **vendredi 23 novembre 2012**  
à la délégation UNSA ou à :

**Didier SELIGHINI [didier.selighini@sncf.fr](mailto:didier.selighini@sncf.fr)**  
**ABE-TA ENERGIE - 77 32 17**



<http://lorraine.unsa-cheminots.org>